

Prestations		Part de base	Part Complémentaire	Total
Frais médicaux ¹	Consultations, visites, déplacement (parcours coordonné)	70 %	50 %	120 %
	Consultations, visites, déplacement (hors parcours)	30 %	50 %	**
	Radiographies	70 %	50 %	120 %
Actes paramédicaux ²	Soins infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes	60 %	60 %	120 %
Pharmacie ²	Médicaments coûteux (vignettes blanches barrées)	100 %	0 %	100 %
	Médicaments (vignettes blanches)	65 %	35 %	100 %
	Médicaments (vignettes bleues)	35 %	65 %	100 %
	Médicaments (vignettes orange)	15 %	85 %	100 %
	Pansements	65 %	55 %	120 %
Analyse – Labo ¹	Analyses - Laboratoires	60 %	60 %	120 %
Frais dentaires	Prothèses acceptées	70 %	250 %	320 %
	Prothèses refusées	0 %	320 %	320 %
	Soins et radios	70 %	50 %	120 %
	Orthodontie acceptée	100 %	220 %	320 %
	Orthodontie refusée	0 %	0 %	0 %
Optique	Moins de 18 ans : Monture	65 %	190 %	255 %
	Moins de 18 ans : Verres	65 %	240 %	305 %
	Moins de 18 ans : Lentilles acceptées	65 %	640 %	705 %
	Moins de 18 ans : Lentilles refusées	0 %	dans la limite de 151,20 € / an	
	Plus de 18 ans : Monture	65 %	640 %	705 %
	Plus de 18 ans : Verres	65 %	640 %	705 %
	Plus de 18 ans : Lentilles acceptées	65 %	640 %	705 %
	Plus de 18 ans : Lentilles refusées	0 %	dans la limite de 92,30 € / an	
	Plus de 18 ans : Forfait optique adulte		40 euros	
Divers	Prothèse - orthopédie	65 %	55 %	120 %
	Appareil auditif	65 %	520 %	585 %
	Oxygénothérapie	65 %	85 %	150 %
	Appareillage d'assistance respiratoire et générateurs d'aérosol	65 %	85 %	150 %
	Dispositifs médicaux pour handicapé (hors véhicule)	65 %	85 %	150 %
	Véhicules pour personnes handicapées	100 %	150 %	250 %
	Aliments spéciaux et aliments sans gluten	65 %	85 %	150 %
	Prothèses oculaires et faciales	65 %	185 %	250 %
	Prothèses externes non orthopédiques	65 %	85 %	150 %
	Postiches	65 %	185 %	250 %
	Orthèses	65 %	185 %	250 %
	Canules trachéales	65 %	185 %	250 %
	Cure thermique	Prestations légales (Soins thermaux / soins médicaux)	65% / 70%	55 % / 50%
Prestations supplémentaires (selon ressources) : Hébergement		65 %	135 %	200 %
Prestations supplémentaires (selon ressources) : Transport		65 %	35 %	100 %
Transports ³	Ambulances, VSL, ...	65 %	35 %	100 %
Hospitalisation	Dépassements d'honoraires*		150 %	150 %
Franchises	Franchise sur les actes onéreux (> 91 euros)		18 €	

¹ avec retenue d'une participation de 1 €

² avec retenue d'une participation de 0,5 € par boîte de médicament et par acte d'auxiliaire

³ avec retenue d'une participation de 2 € par trajet. Les retenues sont plafonnées dans les mêmes conditions que celles du régime général (www.ameli.fr)

* A concurrence de 150% de la facture globale du séjour

** Attention : les pénalités en cas de non respect du parcours de soins ne peuvent être prises en charge par la part complémentaire.

Le tarif de responsabilité est le tarif servant de base à la sécurité sociale pour effectuer ses remboursements. Dans le cas de la pharmacie, il s'agit du tarif forfaitaire de responsabilité (TFR) du médicament, c'est-à-dire le prix du générique du même groupe de formulations thérapeutiques et ayant les mêmes effets.

Prestations supplémentaires financées par le fonds 1% des activités sociales et versées par la Camieg

Hospitalisation : Chambre particulière	60 € / jour
Hospitalisation : Forfait journalier hospitalier	18 € / jour
Hospitalisation : Lit d'accompagnant	18 € / jour

Plus d'informations sur Camieg.fr

Caisse d'Assurance Maladie des Industries Électrique et Gazière
Camieg 92011 Nanterre Cedex

camieg.fr